

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 49  
Représenté(s) : 9  
Votant(s) : 58  
Excusé(s) : 1  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 MAI 2019**

Le lundi 13 mai 2019 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 mai 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims .

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jacques AMMOURA, M. Victor BARBOSA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Christine FRANZIN, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, M. Stéphane JOLY, M. Pascal LABELLE, Mme Maryse LADIESSE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, Mme Michelle LARRERE, M. Cédric LATTUADA, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Roger PARIS, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Marie-Thérèse SIMONET, M. Jean-Claude PHILIPOT a donné pouvoir à Michelle LARRERE, M. Claude PIQUARD a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Valérie PRILLIEUX a donné pouvoir à Kim DUNTZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Valérie BEAUVAIS, M. Albain TCHIGNOUMBA a donné pouvoir à Maryse LADIESSE, Mme Marie THOMAS a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Tarik MAZOUJ

**Secrétaire :** Laure MILLER

**Vice Secrétaire :** Charles GERMAIN

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

## TERRAIN SITUÉ À REIMS LIEUDIT LES PRÉS DE LA CHAUSSÉE CESSION

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis du service du Domaine n° 2018-51454V1032 du 13 septembre 2018,

Vu sa délibération n° CM-2018-339 du 12 novembre 2018 autorisant la vente d'un terrain d'environ 5,5 hectares situé à Reims lieudit « Les Prés de la Chaussée » au profit de la société PARANT,

Vu l'offre d'achat de la société KENTSEL concernant une emprise d'environ 5,5 hectares, en cours de division, à prélever sur la parcelle située à Reims cadastrée section IY n° 105, au prix de ■■■ € /m<sup>2</sup>, intégrant des coûts de renforcement de voirie, afin d'y implanter sa société de travaux d'aménagements extérieurs, granulats, fabrication de produits bétons,

Vu la délibération n° CC-2018-46 du Conseil Communautaire du 26 mars 2018 prescrivant la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Reims relative au lieudit « Les Prés de la Chaussée », afin d'y permettre le développement de projets économiques,

Considérant que l'acquéreur, la société PARANT, a renoncé à son projet d'acquisition,

Considérant que le projet de la société KENTSEL s'inscrit dans les perspectives de développement économique poursuivies par la collectivité dans ce secteur, que dès lors rien ne s'oppose à ce qu'il soit fait droit à sa demande, sous réserve de l'aboutissement de la révision allégée du PLU,

Considérant que la présente cession ne s'inscrit pas dans une démarche économique d'aménagement mais dans le cadre de la gestion courante du patrimoine, celle-ci n'est pas soumise à TVA,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, aménagement, activités économiques du mardi 30 avril 2019,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

### Après en avoir délibéré,

### DECIDE

de rapporter sa délibération n° CM-2018-339 du 12 novembre 2018 autorisant la vente d'un terrain d'environ 5,5 hectares, situé à Reims, lieudit « Les Prés de la Chaussée », au profit de la société PARANT, au motif que l'acquéreur a renoncé à son projet d'acquisition,

d'autoriser la cession à la société KENTSEL, ou à toute autre personne physique ou morale qu'elle entendrait se substituer, d'une emprise d'environ 5,5 hectares à prélever sur un terrain, situé à Reims, lieudit « Les Prés de la Chaussée », cadastré section IY n° 105, libre de toute occupation, au prix de ■■■ € / m<sup>2</sup>, soit environ ■■■■■ € à parfaire selon la surface définitive du terrain à céder,

de subordonner cette vente à l'aboutissement de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme, destinée à modifier le zonage du secteur, actuellement en cours, pour permettre l'installation d'entreprises,

d'autoriser la signature de tout acte se rapportant à la présente vente,

d'autoriser l'insertion, tant dans le compromis de vente que dans l'acte authentique à intervenir, d'une clause de complément de prix, précisant qu'en cas de revente, dans son état initial, à un prix ou à une valeur supérieure au prix stipulé dans son acte d'acquisition, dans un délai d'un an, l'acquéreur versera à la Ville un complément de prix correspondant à 35 % de la plus-value réalisée,

d'autoriser l'acquéreur à déposer toute demande administrative ou d'urbanisme sur le terrain situé à Reims, cadastré section IY n° 105, et à procéder aux études nécessaires,

de faire supporter à l'acquéreur les frais de notaire et autres conseils afférents à la vente.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Nathalie MIRAVETE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 mai 2019 et de la réception en Préfecture le 15 mai 2019.

Identifiant : 051-215104217-20190513-95174-DE-1-1